



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

SYNTHÈSE D'AVIS

19 FEVRIER 2020

vaccin contre Ebola Zaïre, vivant atténué **ERVEBO**

Première évaluation

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans la prévention de la maladie à virus Ebola due au virus Zaïre pour les populations chez lesquelles la vaccination est recommandée.

► Quel progrès ?

Un progrès thérapeutique dans la stratégie de prévention de la maladie à virus Ebola due au virus Zaïre préconisée par les recommandations nationales en vigueur.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

Selon recommandations nationales en vigueur, le vaccin ERVEBO (vaccin contre Ebola Zaïre, vivant atténué) peut être utilisé dans le cadre de son AMM chez les personnes âgées de 18 ans ou plus, dans les situations suivantes :

- pour les professionnels susceptibles d'être exposés ;
- pour la vaccination post-exposition des sujets contacts à la suite de la déclaration d'un cas sur le territoire national.

Place du médicament

ERVEBO (vaccin contre Ebola Zaïre, vivant atténué) peut être utilisé selon son AMM dans le cadre de ces recommandations.

*Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur
www.has-sante.fr*